



Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir
4 Place Coimbra (Avenue de Pérouse)
13090 Aix-en-Provence
www.ufc-aix.org – contact@aixenprovence.ufcquechoisir.fr

Tél. : 04 42 93 74 57 - Fax : 04 42 27 73 92

LES LOGOS ALIMENTAIRES BIOS : COMMENT S' Y RETROUVER ?

Depuis le 1^{er} Juillet 2010 le label bio européen EUROFEUILLE est entré en vigueur ; le label bio français AB est son dérivé national : il reprend le cahier des charges européen et uniquement celui-ci : ainsi il accepte maintenant les OGM à hauteur de 0,9 % des produits transformés ; il tolère une mixité limitée avec une production non bio. Les produits transformés doivent contenir au moins 95% d'ingrédients bio.



A côté de ce label officiel, des labels bios privés, également certifiés, ont été développés. Ils sont plus exigeants que le label AB. Ils refusent la mixité avec le non bio, les OGM (supérieur au seuil de détection de 0,1%). Ils imposent de produire sur la ferme une part minimale de la nourriture du bétail (supérieure à 50%).

Certains logos se spécialisent dans les produits cultivés en France. D'autres choisissent des critères sociaux et éthiques :

BIOCOHERENCE exige que l'alimentation des herbivores soit produite à 80 % sur l'exploitation.

DEMETER promeut l'agriculture biodynamique.

NATURE ET PROGRES : repose sur un système participatif de garantie, animée par des producteurs et des consommateurs.

ENSEMBLE (garantie diffusée par les magasins BIOCOOP) : refuse les cultures sous serres chauffées pour les fruits et légumes.

BIO EQUITABLE impose un engagement des importateurs sur des volumes et ce, sur une durée d'au moins 3 ans.

BIO SOLIDAIRE demande de respecter la saisonnalité.

Note particulière : le logo MAX HAVELAAR n'est pas bio en lui même, il doit côtoyer le label « AB » sur l'emballage pour garantir la double certification, car qui dit « équitable », ne veut pas forcément dire « bio ».



Source : www.agencebio.org/ ; "reporterre"

Annexe : Description détaillée des différents labels alimentaires

Le label AB est un label officiel répondant à un cahier des charges officiel. D'autres labels privés ont été développés pour aller plus loin que le label officiel, jugé trop laxiste. Ces garanties vont à l'encontre de ce que l'on peut appeler l'agriculture biologique industrielle.

Logos



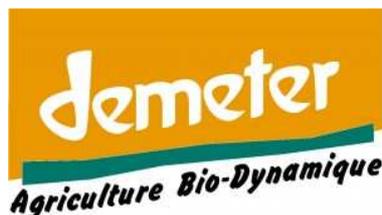
Label officiel français du bio (à gauche) répondant au cahier des charges européen de l'agriculture biologique et le label européen (à droite). Interdiction des pesticides et des engrais chimiques de synthèse. Mixité des productions bio et non bio acceptée sous certaines conditions. Les produits transformés contiennent au moins 95 % d'ingrédients bio. Tolérance d'une contamination par les OGM à hauteur de 0,9 % des produits transformés.

www.agencebio.org



Bio Cohérence est une garantie privée (certifiée par un tiers indépendant) créée suite au nouveau règlement européen jugé trop laxiste. Bio Cohérence ne labellise que des produits déjà estampillés AB, mais avec des critères supplémentaires : La mixité des productions bio et non bio est interdite, le seuil minimum de contamination par les OGM est limité à 0,1 % et l'alimentation des herbivores doit être produite à 80 % sur l'exploitation.

www.biocoherence.fr



Demeter est une garantie privée pour les produits issus d'exploitations certifiées AB et utilisant les principes de l'agriculture biodynamique. La certification va plus loin que le label AB : Mixité et traces d'OGM sont interdites, les produits composés doivent comporter au moins 90 % d'ingrédients certifiés Demeter, l'alimentation des animaux doit se faire à 2/3 avec des produits certifiés Demeter et 80% des aliments doivent être produits sur la ferme.

www.demeter.fr



Nature et Progrès est une marque privée attribuée à des produits 100 % d'origine Nature et Progrès ou bio. Elle ne demande pas la certification AB à ses producteurs et repose sur un Système participatif de garantie, animée par des producteurs et des consommateurs. Nature et Progrès interdit la mixité, les traces d'OGM et l'huile de palme dans ses produits (même bio). L'alimentation des herbivores et des porcs doit être produite pour moitié sur la ferme.

www.natureetprogres.org



Garantie privée créée par Biocoop qui assure des partenariats durables entre groupements de producteurs, transformateurs et distributeurs. Produits 100% bio, pas de cultures sous serres chauffées pour les fruits et légumes, élevage sur des exploitations de taille limitée et préférence aux races locales, animaux nourris avec 100 % d'aliments bio, produits en majorité sur l'exploitation.

www.ensemble-solidaires.fr



Les produits 'Bio équitable' sont issus du commerce équitable et sont certifiés AB. Bio équitable impose un engagement des importateurs sur des volumes et ce, sur une durée d'au moins 3 ans. Produits uniquement commercialisés en magasins spécialisés.

www.biopartenaire.com



Bio Solidaire est en quelque sorte du commerce équitable « nord-nord » sur des produits labellisés AB. Il n'y a pas de prime de développement, mais plutôt un investissement de l'entreprise pour développer la filière. Le référentiel interdit le chauffage des serres. Il s'applique uniquement aux producteurs et opérateurs français. Produits uniquement commercialisés en magasins spécialisés.

www.biopartenaire.com



Le label Fairtrade/Max Havelaar est un label privé créé par l'association Max Havelaar certifiant majoritairement les petits producteurs. Attention, il doit côtoyer le label « AB » sur l'emballage pour garantir la double certification, car qui dit « équitable », ne veut pas forcément dire « bio ». A lui seul, le label Max Havelaar garantit tout de même que les producteurs sont engagés à prendre soin de leurs ressources naturelles et qu'ils n'utilisent ni pesticides dangereux ni OGM.

www.maxhavelaarfrance.org